INSTITUT DE LA STATISTIQUE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

BULLETIN DE DÉCÈS

7

ANNÉE 2 0

A. IDENTIFICATION DE LA COMMUNE

Commune

Commune associée

Code commune ou commune associée

Type de registre Unique ☐ Autre ☐ Si autre, préciser

N° d'acte **N° d'ordre du bulletin de décès**

B. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU DÉFUNT

Date du décès *jour* *mois* *année*

Nom de famille*

Prénom(s)

Sexe Masculin ☐ Féminin ☐

Date de naissance *jour* *mois* *année*

Lieu de naissance Polynésie française ☐ Autre ☐

Commune

Commune associée

Département et Pays

Nationalité Française ☐ Autre ☐ Si autre, préciser

Activité principale En emploi ☐ Étudiant(e) ☐ Retraité(e) ☐ Sans emploi ☐

Si en emploi, quelle profession ?

Domicile habituel Commune

Commune associée

Département et Pays

État matrimonial Célibataire ☐ Pacsé(e) ☐ Marié(e) ☐ Divorcé(e) ☐ Veuf(ve) ☐

C. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU DÉCÈS

Lieu du décès Logement ☐ Établissement hospitalier ☐ Clinique ☐ Hospice, maison de retraite ☐
Voie ou lieu public ☐ Autre ☐

Le certificat médical confidentiel de décès a-t-il été fourni ? Oui ☐ Non ☐

Fait le *jour* *mois* *année*

Le maire, le délégué ou
le préposé à l'état civil

* Pour une femme, indiquer son nom de jeune fille

Note : Tous les champs doivent être remplis en lettres capitales. Ce questionnaire est confidentiel et destiné à l'ISPF.
Visa n°80/01 du Conseil de la statistique. Conformément à la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique, cette enquête est obligatoire. Tout défaut de réponse ou une réponse sciemment inexacte peut entraîner l'application d'une peine d'amende.
La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés garantit aux individus un droit d'accès et de rectification pour les informations les concernant. Ce droit d'accès peut être exercé auprès de l'ISPF.